Image not found or type unknown

Les réseaux sociaux : "mine d'or" des recruteurs ?

Commentaire article publié le **16/06/2010**, vu **2134 fois**, Auteur : NADIA RAKIB

Plus de la moitié des **DRH** estiment que les **réseaux sociaux** internes seront une priorité stratégique à l'horizon 2012.

Développer les réseaux sociaux, oui, mais avec un code de bonne conduite, selon les DRH interrogés par Novamétrie.

Pour les DRH, la participation à des **réseaux sociaux** reste considérée comme une activité personnelle, alors que les collaborateurs y voient un outil liant les sphères professionnelle et personnelle. Et ces derniers sont d'ailleurs bien plus nombreux à fréquenter ces réseaux : 92 % d'entre eux sont présents sur des réseaux externes professionnels (de type **Viadeo** ou **LinkedIn**), contre 30 % des DRH. Une présence connue par 80 % des DRH, soit parce qu'ils y sont eux-mêmes présents, soit parce qu'ils pratiquent une veille sur ce sujet.
A l'avenir, des partenariats sont envisagés avec des **réseaux sociaux pour le recrutement**. La part des réseaux n'y est que de 2 % aujourd'hui, mais devrait atteindre 10 % en 2011. Les DRH sont intéressés, notamment par la diversification possible des profils recrutés dans le cadre de leur politique de diversité, et par le sourcing à un niveau international.
Mais les responsables sont encore plus enclins à développer des projets sur les réseaux sociaux en interne, analyse l'étude. Ils sont un moyen d'être informés et d'anticiper ses besoins, et, par exemple, de mettre en place un service de cooptation et des blogs de communautés d'experts. Ils sont perçus comme des outils de partage de bonnes pratiques.

Sources Entreprise & Carrières, 29/09/2009

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés